

# Rapport du jury

## Examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe - 2019 Spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports »

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe a été ouvert au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports », en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

#### Calendrier

Période d'inscription	Du 30 octobre 2018 au 5 décembre 2018
Date de limite de dépôt	Le 13 décembre 2018
Epreuve écrite	Le 11 avril 2019
Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite	Le 28 mai 2019
Epreuve orale	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 3 juillet 2019
Jury d'admission	Le 9 juillet 2019

#### Les conditions particulières d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

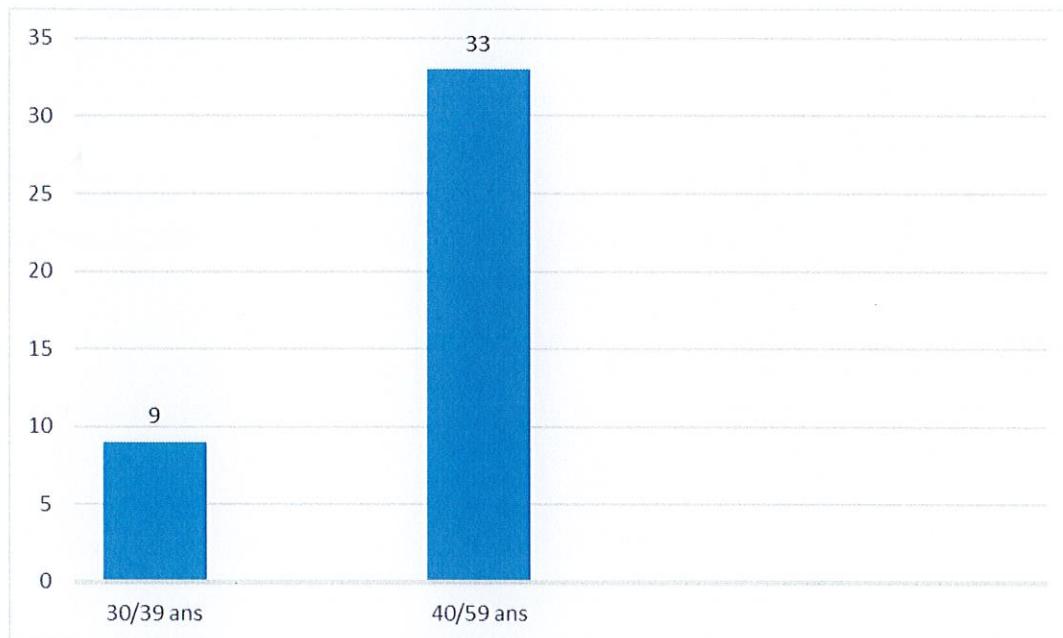
## **1) Les candidats :**

45 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel, 3 candidats, inscrits dans la spécialité « réseaux, voirie et infrastructures » ont été refusés car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures ».

42 candidats ont été admis à concourir dont la répartition est la suivante :

- 35 candidats dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »,
- 7 candidats dans la spécialité « Déplacements, transports ».

- **Répartition des candidats admis à concourir par tranche d'âge :**



## **2) L'épreuve écrite :**

### **a) Déroulement**

L'épreuve écrite s'est déroulée le 11 avril 2019, à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac.

### **b) Le contenu**

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 3 heures ; coefficient 1).

Le sujet commun à l'ensemble du territoire a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

### **c) Présence**

29 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et 6 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite dans la spécialité « Déplacements, transports ».

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 17,14% et 14,29%.

d) Résultats

La moyenne générale dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » est de 9,24/20. La note la plus haute s'élève à 14,50/20 et la note la plus basse à 3/20.

La moyenne générale dans la spécialité « Déplacements, transports » est de 10,71/20. La note la plus haute s'élève à 14/20 et la note la plus basse à 6/20.

**3) La réunion d'évaluation :**

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

27 candidats ont obtenu une note supérieure à 5/20 dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale, ce qui représente 93,10% des candidats.

6 candidats ont obtenu une note supérieure à 5/20 dans la spécialité « Déplacements, transports » et ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale, ce qui représente 100% des candidats.

**4) L'épreuve orale :**

a) Déroulement :

Les épreuves orales se sont déroulées au CDG33, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2019.

b) Contenu :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

c) Présence

27 candidats se sont présentés dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » à l'épreuve orale, soit 100 % des candidats convoqués.

6 candidats se sont présentés dans la spécialité « Déplacements, transports » à l'épreuve orale, soit 100 % des candidats convoqués.

d) Résultats :

La moyenne générale concernant les deux spécialités est de 13,07/20. La note la plus haute s'élève à 18/20 et la plus basse à 4,50/20.

**5) L'admission :**

A l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel.

26 candidats ont été déclarés admis, avec un seuil d'admission à 10,50/20 dont la répartition est la suivante :

- 20 candidats admis dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » sur 38 candidats inscrits, ce qui représente 52,63% des candidats inscrits.
- 6 candidats admis dans la spécialité « Déplacements, transports » sur 7 candidats inscrits, ce qui représente 85,71% des candidats inscrits.

## **6) Le jury :**

Le jury de l'examen professionnel comprenait 6 membres :

- 2 élus locaux,
- 2 fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B,
- 2 personnalités qualifiées.

## **7) Analyse et conclusion :**

### **a) Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :**

#### **Réseaux, voirie et infrastructures :**

La thématique est en adéquation avec l'actualité. Le sujet est adapté à la nature de l'épreuve, au niveau de difficulté attendu par un technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le niveau des candidats est dans une moyenne basse. Les candidats manquent de préparation, notamment concernant la méthodologie de l'épreuve, sans oublier le style et l'orthographe.

#### **Déplacements, transports :**

Sujet intéressant dont la thématique est d'actualité avec un niveau de difficulté important.

### **b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale**

Les jurys ont constaté une énorme différence de niveau entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du secteur concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce cet examen professionnel.

Le Président du Jury,



Christophe DUPRAT

